

## acteurspublics

### Fonction publique : Force ouvrière lance la campagne des élections professionnelles

Deuxième syndicat de la fonction publique, Force ouvrière vient de présenter une série de mesures pour améliorer les rémunérations des agents publics. Des revendications qui marquent le lancement de la campagne des élections professionnelles qui se tiendront fin 2026. Un scrutin aux forts enjeux. Par Bastien Scordia

“Le mépris, ça suffit.” Alors que le ministre Laurent Marcangeli vient de lancer une réflexion sur les rémunérations, Force ouvrière (FO) – le deuxième syndicat de la fonction publique et le premier à l’État – a présenté, le mardi 10 juin, une **série de propositions** pour “vivre dignement de son travail” dans la fonction publique. “La paupérisation des agents se poursuit à travers le gel du point d’indice et une grille indiciaire totalement atone”, a critiqué le secrétaire général de FO Fonctionnaires lors d’une conférence de presse.

Au total, selon les calculs du syndicat, le pouvoir d’achat des agents publics aurait baissé de 31,5% depuis 2000. “L’employeur public doit reconnaître ce tableau peu flatteur, estime FO. Il ne peut pas se retrancher derrière certaines revalorisations sectorielles comme le Ségur de la Santé ou la revalorisation des corps des forces de sécurité et ignorer l’ensemble des fonctionnaires”.

**Point d’indice, grilles indiciaires...**

Dans son “cahier revendicatif”, le syndicat réclame ainsi notamment une “revalorisation immédiate” de 10% de la valeur du point d’indice, un “plan pluriannuel” pour “rattraper les pertes subies depuis 2000” ainsi qu’une indexation de ce point d’indice sur l’inflation. Il souhaite aussi une “amélioration” des grilles indiciaires face à leur “tassement” actuel qui aboutirait à des “carrières figées et rendues invisibles”. Reste que la situation budgétaire pourrait compliquer la donne au vu discours de rigueur affiché par le gouvernement Bayrou dans le cadre de la préparation du budget 2026.

“ Les premiers à en payer le prix, ce seront les fonctionnaires, a regretté le secrétaire général de Force ouvrière, Frédéric Souillot. Et après, l’exécutif s’étonnera du manque d’attractivité de la fonction publique et que les fonctionnaires se barrent “. L’occasion aussi pour le numéro 1 de FO de critiquer la volonté affichée par Bercy de réduire le nombre d’agents dans la fonction publique : “À chaque fois qu’il y a une crise, on les met en avant et ce sont les meilleures du monde, mais à chaque fois que l’État a quelques soucis financiers, il tape sur la fonction publique, mais pas à bras raccourcis”.

Au-delà de ces revendications salariales et de la critique des choix budgétaires de l’exécutif, la conférence de presse de ce 10 juillet a surtout permis à FO de commencer à mobiliser ses troupes

dans la perspective des prochaines élections professionnelles qui auront lieu fin 2026. Un scrutin à l'enjeu de taille puisque Force ouvrière aura la lourde tâche de confirmer sa deuxième place sur l'ensemble de la fonction publique, derrière la CGT. Une place qu'elle avait ravie à la CFDT lors des élections professionnelles de 2022. FO aura aussi à conserver sa première place à l'État.

### **Le défi de la participation aux élections**

Au-delà, l'enjeu sera aussi celui de la participation, qui avait de nouveau baissé lors des dernières élections professionnelles de 2022 pour atteindre 43,7%, contre 49,8% aux élections de 2018. Cette année-là, la participation était pour la première fois passée sous la barre des 50%. Une baisse de la participation qui avait dès lors interrogé, et qui interroge toujours, sur l'avenir du dialogue social dans la fonction publique et sur la légitimité des organisations syndicales à porter les revendications du personnel, compte tenu de la crise de la représentativité politique comme sociale.

“On ne peut pas ignorer” cette baisse de la participation, a concédé Christian Grolier en pointant une “désaffection plus globale”. “Quand vous avez des gouvernements qui passent leur

temps à ne rien écouter, à passer les lois au 49.3 et ne répondent jamais aux revendications des syndicats, ça peut aussi interroger les agents”, tonne-t-il. “Mais nous allons faire en sorte que nos adhérents votent”, a-t-il ajouté en pointant du doigt la généralisation du recours au vote électronique qui, selon lui, contribuerait à une baisse de la participation.

Le syndicat reconnaît aussi que la réduction du champ de compétences des commissions administratives paritaires (CAP) appelées à se prononcer sur les mutations et les promotions peut impacter la participation des agents aux élections professionnelles. L'action des syndicats était en effet encore, jusqu'à cette réforme, l'un des principaux motifs d'adhésion des agents publics aux organisations syndicales. “Ça joue un peu dans l'esprit des agents qui peuvent se dire que leur syndicat ne les représente plus sur les actes de carrières comme les avancements ou les mobilités”, concède Christian Grolier. Mais, prévient-il toutefois dans la perspective des élections de fin 2026 : “Il n'empêche qu'il y a suffisamment de problèmes dans la fonction publique en termes de rémunération et de conditions de travail pour que l'on arrive à mobiliser les agents”.



*Construire les victoires de demain !*



## Finances publiques

# Après une première version polémique, le Conseil d'orientation des retraites publie un rapport annuel adouci

L'instance a fait paraître jeudi 12 juin ses propositions pour résorber le déficit du système de retraites, finalement expurgées d'inhabituels partis pris en faveur d'un recul de l'âge de départ. par Frantz Durupt

Les syndicats de salariés voulaient revoir la copie ; la copie a été revue. Le Conseil d'orientation des retraites (COR) a publié ce jeudi 12 juin un rapport annuel amendé, après qu'une première version transmise vendredi aux acteurs sociaux avait déclenché une polémique par un parti pris auquel cette instance constituée de parlementaires, d'experts et des acteurs sociaux n'avait pas habitué ses lecteurs. Pour Marylise Léon, la secrétaire générale de la CFDT, la fuite de ce document non définitif s'apparentait au lancer d'une «*peau de banane*» dans *Mario Kart*, au moment où trois syndicats (dont le sien) et deux organisations patronales abordaient la dernière et très ardue ligne droite du «conclave» sur les retraites.

Chaque année, le COR examine de quelle manière le déficit du système (en l'occurrence, 0,2 % du PIB attendu en 2030, et jusqu'à 1,4 % en 2070) pourrait être résorbé par des mesures portant sur les trois leviers qui déterminent ses dépenses et ses recettes : le niveau des pensions versées aux retraités, le taux de cotisations prélevées sur les salaires (côté employeur et salarié) et l'âge de départ.

### Effets «récessifs» et «appauvrissement du pays»

Or cette version quasi-finalisée prenait clairement parti pour un recul de l'âge de départ en retraite. On y lisait en effet que la baisse des pensions et le relèvement des cotisations avaient toutes deux des effets «*récessifs*», et correspondaient donc à «*un appauvrissement du pays*». A l'inverse, lisait-on, le recul de l'âge de départ «*aboutit à augmenter l'offre de travail et donc, à terme, l'emploi et le PIB, et en*

*conséquence toutes les recettes fiscales et sociales des administrations publiques au-delà des seuls prélèvements finançant les retraites. Cette [...] voie est expansive et correspond à un enrichissement du pays*».

Suivait un tableau composé de «+» et de «-» pour synthétiser tous ces effets, d'où il ressortait que seul le relèvement de l'âge n'avait que des «+». Ce passage portait la marque de Gilbert Cette, un économiste proche d'Emmanuel Macron, nommé en 2023 en remplacement de Pierre-Louis Bras. Ce dernier avait vexé l'exécutif en soutenant, en plein conflit sur la réforme des retraites, que les dépenses de retraites ne «*dérappaient pas*».

La démonstration n'a pas complètement disparu de la version finalement publiée, mais elle a été un peu désamorcée. Les phrases évoquant un «*appauvrissement*» ou un «*enrichissement*» ont disparu, tout comme le tableau. Par ailleurs, un paragraphe a été ajouté pour souligner, sur la base de travaux que le COR avait d'ailleurs étudiés en 2022, qu'un recul de l'âge de départ entraîne aussi des coûts supplémentaires «*sur les dépenses sociales hors retraite car il induit une durée de perception plus longue des allocations (chômage, maladie, invalidité, minima sociaux) versées aux assurés qui sont hors de l'emploi et qui les perçoivent à ce titre*». Le surcoût, selon ces calculs effectués sur des données de 2019, serait de l'ordre de 0,2 point de PIB pour un décalage de deux ans.

### Un âge de départ à 64,3 ans en 2030

Comme dans la première version, le rapport estime qu'«*il serait nécessaire de porter [l'âge de départ] à 64,3 ans en 2030, 65,9 ans en 2045 et 66,5 ans en 2070*» pour équilibrer le système par ce seul levier. Précision importante : cela ne signifie pas qu'il faudrait fixer l'âge légal de départ à 66,5 ans par exemple. Cet âge effectif de départ peut être atteint

par d'autres manières (allongement de la durée de cotisation, ajustement de l'âge d'annulation de la décote...)

Concernant les deux autres leviers, le rapport explique qu'«*en agissant sur les seules pensions, la pension moyenne relative devrait diminuer de 0,6 point en 2030 et de 4,5 points en 2070*», et qu'«*en ne retenant que les prélèvements effectués pour les retraites [les cotisations], une hausse du taux de prélèvement de + 0,4 point serait nécessaire pour équilibrer le système de retraite en 2030 par rapport au niveau spontanément atteint [...] et de 3,2 points en 2070*». Sans action, ce taux regroupant les

cotisations employeur et salarié atteindra 31,9 % du salaire brut en 2030, précise le COR.

Cette version définitive a été adoptée, a expliqué Gilbert Cette lors d'une conférence de presse, avec «*l'expression d'une réserve par la CGT*». Pierre-Yves Chanu, représentant du syndicat au sein de l'instance, a confirmé à l'AFP que le président du COR «*ne pouvait pas se prévaloir du soutien*» de la CGT, dans la mesure où «*le message du rapport est clairement qu'il faut reculer l'âge de la retraite*». Selon lui, «*les règles de consensus qui prévalaient au sein du COR sont sérieusement écornées*».



*Construire les victoires de demain !*

# Le Monde

## Négociations sur les retraites : les syndicats prêts à mettre de côté la revendication phare des 64 ans

Face à un Medef inflexible sur l'âge de départ, les trois organisations de salariés encore impliquées dans les discussions paraissent prêtes à bouger provisoirement sur cette question, sous réserve que des améliorations significatives soient apportées à d'autres mécanismes de notre système par répartition. Par Bertrand Bissuel

Une étape importante, peut-être décisive, vient d'être franchie dans la négociation entre partenaires sociaux sur les régimes de pensions. Pour la première fois depuis le lancement du processus, fin février, un syndicat – la CFE-CGC, en l'occurrence – a explicitement indiqué, mercredi 11 juin, qu'il était prêt à avaliser un texte, même si celui-ci maintient la retraite à 64 ans. Avec des éléments de langage difficiles à décrypter, la CFDT a, elle aussi, donné l'impression de soutenir cette position. Et tout porte à croire que c'est également la ligne de la CFTC.

Les trois organisations de salariés, encore impliquées dans les discussions, tirent ainsi les conséquences de l'attitude du patronat, qui reste arc-bouté dans son refus d'une remise en cause de l'âge légal de départ instauré par la réforme de 2023. Elles semblent prêtes à mettre de côté – au moins provisoirement – leur revendication phare (l'abrogation de la mesure d'âge adoptée il y a deux ans), sous réserve que des améliorations significatives soient apportées à d'autres mécanismes de notre système par répartition.

Le changement de discours a été assumé de façon extrêmement claire par Christelle Thieffinne, la cheffe de file de la délégation CFE-CGC, juste après la treizième séance de pourparlers : « *Si on n'a rien sur l'âge*, a-t-elle dit, mercredi après-midi, aux journalistes, *on est capables d'y aller.* » Ce qui signifie que le syndicat des cadres acceptera d'accorder son feu vert à un document qui ne supprime pas la retraite à 64 ans. Il s'agit d'une concession majeure, mais qui ne pourra pas être faite à n'importe quel prix. « *Sur le reste, nous étions déjà exigeants*, a-t-elle expliqué. *Donc là, on va l'être d'autant plus. (...) On n'est pas là pour rigoler.* »

### « Effort partagé »

La CFDT, de son côté, s'est exprimée de façon plus obscure. « *Il va falloir qu'on prenne en considération que (...) pour le Medef, il n'y a aucun "bougé" possible sur les 64 ans* », a déclaré Yvan Ricordeau, le numéro deux de la centrale cédétiste. Pour autant, a-t-il ajouté, « *ça ne referme pas la question de l'âge* », celle-ci englobant d'autres sujets. Il a notamment cité l'âge à partir duquel les assurés ont automatiquement droit à une pension à taux plein, même s'ils n'ont pas le nombre de trimestres requis pour y être éligibles : c'est ce qu'on appelle l'âge d'annulation de la décote, aujourd'hui fixé à 67 ans. M. Ricordeau a également mentionné les dérogations pour les travailleurs ayant exercé un métier pénible ou se trouvant en situation d'invalidité, d'inaptitude ou d'incapacité permanente : elles leur permettent de prendre leur retraite avant l'âge légal.

Le responsable cédétiste paraît ainsi suggérer que l'une des principales doléances de la CFDT – un « *bougé sur l'âge* » – pourrait être satisfaite si les règles relatives à ces dispositifs devenaient plus favorables pour les salariés. Interrogé sur ce point par les journalistes, M. Ricordeau n'a pas souhaité livrer de réponse tranchée, en arguant, en substance, que la négociation lui dictait de ne pas abattre toutes ses cartes dès à présent.

Si la CFE-CGC et la CFDT ont pris la parole ainsi, c'est parce qu'elles ont eu confirmation que le Medef demeurera inflexible sur la retraite à 64 ans. Mardi après-midi, le premier mouvement d'employeurs a dévoilé ses propositions dans un document qui réaffirme son attachement viscéral à cette borne d'âge. Il préconise même de la faire évoluer en fonction de l'espérance de vie (ce que la Confédération des petites et moyennes entreprises avait déjà mis en avant) et d'objectifs de politiques publiques : accroître la proportion de seniors occupant un emploi, éviter ou contenir la baisse du nombre de cotisants par rapport au nombre de retraités... Autant de pistes susceptibles de tirer vers

le haut l'âge légal de départ si elles étaient appliquées.

Toute la question, désormais, est de savoir ce qu'exigent les syndicats, dans cette nouvelle configuration. En matière de financement, la CFE-CGC réclame « *un effort partagé de toutes les parties prenantes* », ce qui implique, dans son esprit, que les entreprises mettent la main à la poche. « *Ça sera une ligne rouge* », a martelé M<sup>me</sup> Thieffinne. Elle a, par ailleurs, défendu l'idée que les travailleurs exposés à des risques psychosociaux aient la possibilité, sous certaines conditions, de partir à la retraite de façon

anticipée. La CFDT, elle, a beaucoup insisté pour une meilleure prise en compte de la pénibilité. Quant à la CFTC, elle a plaidé pour que l'âge d'annulation de la décote passe de 67 à 66 ans – une revendication qu'elle porte depuis plusieurs années. Mais le patronat n'est pas du tout enclin à dire oui, car une telle mesure coûterait cher (environ 1,2 milliard d'euros à l'horizon 2030).

Les protagonistes devaient se retrouver jeudi après-midi pour un avant-dernier temps d'échange. La rencontre finale est programmée mardi 17 juin.



*Construire les victoires de demain !*

## Chômage : l'Unédic dégrade ses perspectives financières

Le régime d'assurance-chômage va renouer avec les déficits en 2025 et 2026 à hauteur de 700 millions d'euros. L'excédent de 5,3 milliards anticipé en 2027 est suspendu à la décision du gouvernement de le ponctionner ou pas. Par Alain Ruello

Pour l'Unédic, les mois passent et l'inquiétude sur les comptes augmente. Quatre mois après avoir donné l'alerte, l'association paritaire qui gère l'assurance-chômage a fait part ce jeudi d'une nouvelle dégradation de ses prévisions financières. En cause, la conjoncture, mais surtout la politique qualifiée de « confiscatoire » de l'Etat sur les excédents naturels du régime de protection sociale, ont déploré son président Medef, Jean-Eudes Tesson, et sa vice-présidente CFDT, Patricia Ferrand, lors d'un point de presse.

Encore attendu mi-février à l'équilibre, le solde cumulé du régime sur 2025 et 2026 va virer dans le rouge, à hauteur de 700 millions d'euros. L'année suivante s'annonce nettement plus favorable, avec 5,3 milliards d'excédents projetés. Sauf que ce chiffre marque un recul de 1 milliard par rapport à la prévision précédente et qu'il reste suspendu aux appétits du gouvernement.

### Le chômage n'explose pas

Si la trajectoire financière de l'Unédic se dégrade c'est, d'abord, du fait de la situation macroéconomique. PIB en berne, incertitudes budgétaires, instabilité géopolitique... même si le chômage n'explose pas et même si les tensions de recrutement n'ont pas disparu, le marché du travail traverse un trou d'air, a rappelé son directeur général, Christophe Valentie.

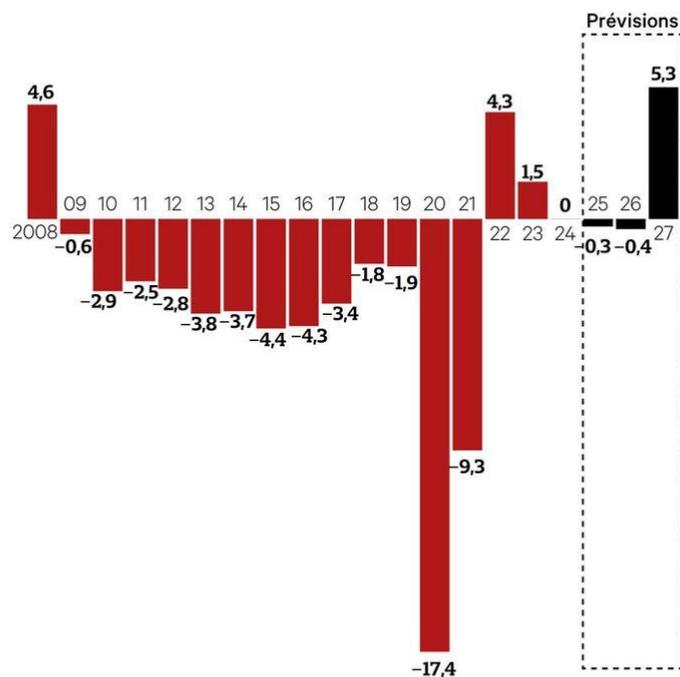
Le régime prévoit des destructions nettes d'emplois en 2025, à hauteur de 91.000, avant une reprise très progressive en 2026 (+55.000), puis plus prononcée en 2027 (+174.000).

Moins de salariés en poste, à court terme du moins, égale moins de cotisations chômage employeur et donc moins de recettes pour l'Unédic. Celles-ci pâtissent, ensuite, de décisions « exogènes » :

compensation insuffisante de la suppression de la cotisation chômage salarié par la CSG, perte de CSG toujours du fait de l'évolution de l'assiette des travailleurs indépendants, contribution employeur diminuée et, surtout, ponction de 12 milliards imposée par le gouvernement Borne sur les excédents de 2023 à 2026.

### Le solde financier de l'Assurance-chômage

En milliards d'euros



SOURCE : UNÉDIC, PRÉVISIONS DE JUIN 2025



Les dépenses, elles, vont baisser, conséquence des réformes passées qui ont durci les règles d'indemnisation des chômeurs. Sauf qu'elles sont alourdies d'environ 1 milliard par les charges d'intérêt résultant des emprunts supplémentaires que l'Unédic doit réaliser à la suite des décisions « exogènes », selon l'Unédic. « Sans ces décisions, le solde aurait été excédentaire de 3,2 milliards en 2025, puis de 4,7 milliards en 2026 », ajoute le régime.

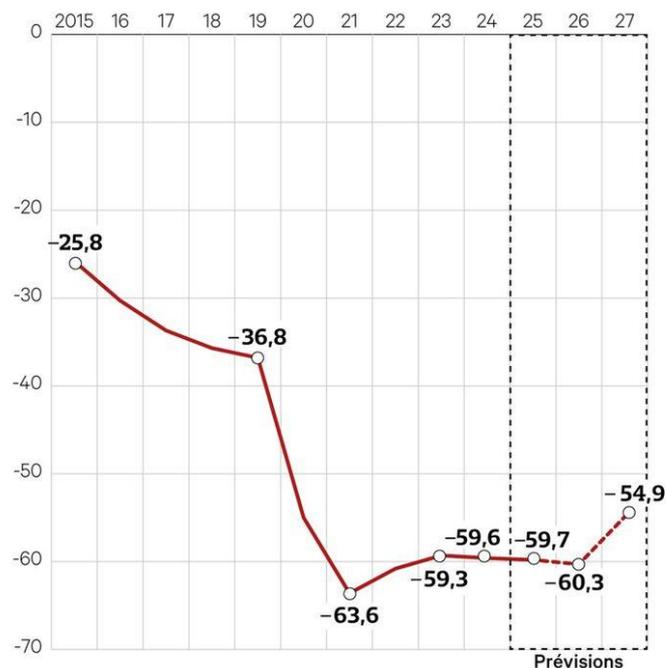
Dans ce contexte, l'Unédic ne peut plus réduire sa dette, appelée à stagner autour des 60 milliards d'ici

à la fin de l'année prochaine, avant de reculer d'un peu plus de 5 milliards en 2027. A condition que l'Etat ne décide pas de se servir, encore. « Nous avons de bonnes raisons de penser que cela risque

d'arriver », a indiqué Jean-Eudes Tesson pour qui l'assurance-chômage devient une « variable d'ajustement pour les finances publiques ».

### L'endettement du régime d'assurance-chômage

En milliards d'euros



SOURCE : UNÉDIC, PRÉVISIONS DE JUIN 2025



« Il est très important de pouvoir anticiper pour piloter », a ajouté Patricia Ferrand, sans cacher sa grande « inquiétude » sur la pérennité de l'Unédic, c'est-à-dire sa capacité à faire face si un choc économique devait intervenir. Dans ce contexte anxiogène, l'un comme l'autre demandent au gouvernement de remettre à plat le financement du régime d'assurance-chômage. Des courriers sont partis, vers Bercy notamment, mais sans vraiment de réponse à ce stade.

### Gouvernance

Au-delà des questions de gros sous, cette remise à plat suppose de clarifier la gouvernance de l'Unédic, alors que syndicats et patronat viennent de reprendre la main après des années de prise de contrôle par l'exécutif depuis le premier mandat d'Emmanuel Macron. Promise par l'ex-ministre du Travail, Olivier Dussopt, pour 2023, la négociation sur le sujet n'a jamais vu le jour. Il y a très peu de chance en fait qu'elle ressurgisse d'ici à la prochaine élection présidentielle.



*Construire les victoires de demain !*

## Assurance-maladie : le déficit alarmant qui dépasse la crise des retraites

INFOGRAPHIE - Quand le déficit du régime des retraites approche les 6 milliards d'euros, celui de l'Assurance maladie est désormais « hors de contrôle » selon la Cour des comptes et atteint près de 14 milliards. LAURENT FARGUES

La fumée blanche (ou noire) doit, en principe, s'échapper du conclave sur les retraites le 17 juin. Les syndicats et le patronat annonceront s'ils ont trouvé un accord pour rectifier la réforme de 2023. Mais les marges de manœuvre sont minces. De leur côté, le Medef et la CFDT campent sur leurs positions. Et malgré le report de l'âge légal à 64 ans, le déficit du régime de base approchera les 6 milliards cette année, 13 milliards en 2035. Pour autant, pas question de piocher dans les recettes des autres branches de la Sécurité sociale.

Particulièrement inquiétant, le déficit de l'Assurance maladie est désormais « hors de contrôle », selon un récent rapport de la Cour des comptes. Quatre ans après le début de l'épidémie de Covid-19, il a atteint 13,8 milliards l'an passé – ce qui représente 90 % de l'ensemble du déficit de la Sécu – et il risque de dépasser les 18 milliards en 2028.

### Le vieillissement de la population

Le vieillissement de la population pèse doublement sur les comptes des retraites et de l'Assurance maladie, avec une hausse des dépenses – pensions, santé – et une baisse des recettes – cotisations. Ce n'est pas fini : les plus de 75 ans représenteront 12,5 % de la population en 2030, contre 10,7 % aujourd'hui et 8,8 % en 2010.

### Le gouffre du Covid

Si la réforme de 2023 n'a pas comblé le déficit des retraites, elle renfloue tout de même le régime de base de 1,6 milliard en 2025 et 7 milliards à l'horizon 2032. Côté assurance-maladie, les dépenses ont fortement augmenté depuis le Covid – de 200 à 256 milliards entre 2019 et 2024 –, sans recettes suffisantes pour les financer.

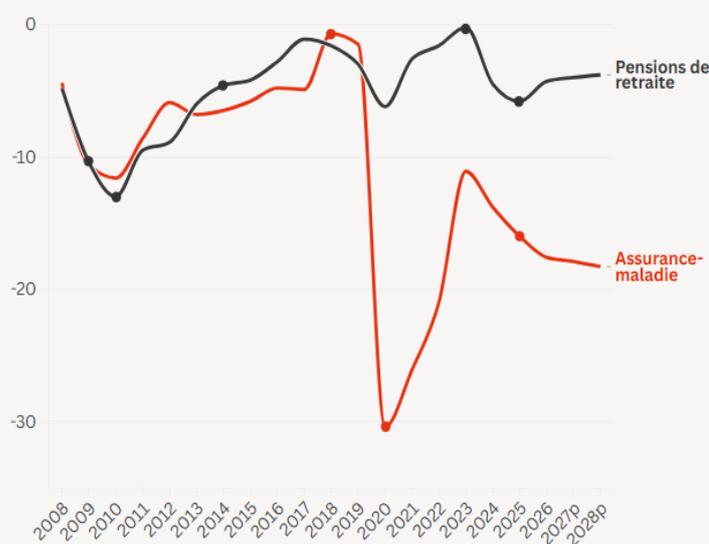
### Une dette qui ne cesse de grimper

A force de déficits, la dette de la Sécurité sociale risque de grimper à 182 milliards en 2028. Plus grave, elle est de plus en plus gérée à court terme par l'agence normalement chargée de la trésorerie des caisses sociales. Au point que cela devient « risqué pour le financement des prestations », a alerté la Cour des comptes fin mai.

### Déficits de l'Assurance-maladie et du régime des retraites

En milliards d'euros

Survolez les points pour plus d'informations.



p : prévisions

SOURCE : COMMISSION DES COMPTES DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.